



CSI d'ANGERS

CAP locale n° 3 « NOTATION » 2011

1^{er} JUIN 2011

LIMINAIRE

Mme la Présidente,

Nous n'avons pas plus d'éléments que l'an dernier sur le sujet de la réforme de la notation - évaluation des agents de la DGFIP, un prochain GT semble être programmé en juillet mais nous n'avons pas plus d'informations.

En conséquence, et pour vous rappeler la position de notre organisation syndicale l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires nous allons simplement vous citer la conclusion de la déclaration liminaire de SOLIDAIRES FINANCES lue par Laurent GATHIER, notre secrétaire général, lors du CTPM du 10 mars 2008 centré particulièrement sur la suppression de la note chiffrée et l'aggravation du système injuste d'évaluation individuelle :

« ...cette nouvelle évolution négative de l'évaluation, notation, avec l'entretien individuel, est à la conjonction de **trois thèmes revendicatifs forts**.

Le premier est l'attachement à la fonction publique de carrière, la défense du statut face aux attaques dont il fait l'objet, qui réduisent les droits des agents et remettent en cause la qualité du service public.

Le deuxième est l'amélioration des conditions de vie au travail et le combat contre leur dégradation, y compris en termes de santé au travail.

Enfin, parce que la question de l'évaluation, notation est aussi une question d'argent, la revendication de l'augmentation du pouvoir d'achat. La suppression de la notation chiffrée, que vous présentez aujourd'hui, vise à détourner la problématique de reconnaissance pour tous, en privilégiant la rémunération au mérite pour un petit nombre. »

Nous voilà de nouveau face à vous, nous les représentant(e)s du personnel du CSI d'Angers, pour défendre de nouveau des dossiers d'appel de notation d'agents C.

Cette année le contexte est particulier, à savoir qu'il s'agit de la dernière fois dans ce contexte local d'un centre informatique autonome. A compter du 1er septembre 2011 en effet, la fusion de notre centre avec 4 autres établissements informatiques de la région, va voir notre façon de fonctionner différer nettement puisque nous, enfin les élus, siégeront alors dans le nouveau contexte DISI et représenteront alors, beaucoup plus d'agents C.

Les difficultés à l'échelle d'un seul centre se verront multipliées par 4 et la distance entre nos différents sites alourdira de façon cruciale l'exercice de nos fonctions syndicales.

Nous voulons rester cependant dans l'esprit de défi que la DG nous lance et avec l'Union nous ferons le maximum pour "atteindre cet objectif" de continuer à défendre au mieux les agents et leurs intérêts, en leur proposant des listes complètes aux prochaines élections du 20 octobre 2011.



CSI d'ANGERS

1^{er} JUIN 2011

Cette année au plan local, nous avons eu 5 dossiers à étudier. Ce nombre est nettement en progression par rapport à l'année dernière (2 dossiers en 2010). Ces agents font appel à notre CAP pour être plus justement évalués sur leur année 2010 de travail dans vos services. Ils s'estiment lésés et en appellent à votre jugement par leur requête, pour se voir rétablis avec une évaluation positive de leur note.

Cette tâche est énorme et nous témoignons ici qu'un jour de préparation ne suffit pas pour permettre une défense correcte de vos agents. Nous devons photocopier les documents pour chaque élu, lire chaque dossier attentivement, recevoir les agents, écouter attentivement chacun de leurs griefs, trier parmi ceux-ci les meilleurs arguments à évoquer devant vous, nous mettre d'accord sur la meilleure stratégie à adopter, finaliser par écrit en rédigeant nos propos et tout ça dans un temps contraint d'une journée (la 2^e demi-journée étant consacrée au compte-rendu de la CAPL).

La fixation de la date a été difficile, congés d'une titulaire et votre calendrier de réunions contraint nous ont obligés à faire le choix de ce 1^{er} juin, bien plus tôt donc que les autres années et dans des conditions moins confortables.

De plus, on sait bien, pour le pratiquer maintenant depuis un certain nombre d'années dans ce contexte local qu'on nous a imposé, que le nombre de **réserve** est très limité puisque que toujours réduit à un malheureux +0.02.

Ce fait à lui seul, peut expliquer le peu de dossiers déposés en appel de notation. Mais l'effectif global du cadre C dans notre CSI étant encore majoritaire avec 79 agents (72 AAPI 1 et 7 AAPI 2) pour un effectif total de 123 personnes au 1^{er} septembre 2011 (chiffres que vous nous avez données pour établir nos listes aux prochaines élections), nous sommes convaincues que malgré la non satisfaction de beaucoup d'entre eux, c'est la résignation a un système injuste qui est reflétée dans ce constat.

Cette année nous constatons un avis défavorable des chefs de service notateurs, pour chacun des dossiers déposés. Cela augure davantage d'équité dans le contenu des débats que chaque organisation syndicale aura pris soin de préparer pour les agents s'étant adressés à elle, sans l'aide de tierce personne étrangère à cette CAP car si l'obligation de discrétion professionnelle nous est rappelée avant chaque ouverture de celle-ci, nous espérons la voir respectée de la remise des dossiers par votre service RH jusqu'à l'ouverture de cette commission.

Si cette année voyait le nombre de réserve augmenter, on en serait agréablement surprises et nous sommes donc dans l'attente de ce chiffre avant de commencer les débats dossier par dossier.

Pouvez-vous également nous informer du nombre de refus d'entretien et de notes d'alerte, s'il y en a eu dans notre CSI ?



CSI d'ANGERS

1^{er} JUIN 2011

En réponse à notre liminaire, la Présidente nous a répondu,

- Sur les difficultés évoquées liées à l'exercice du dialogue social dans le nouveau contexte DISI, que nous pourrions en débattre plus amplement en réunion informelle; ne partage pas notre point de vue de multiplication par 4 des difficultés à venir;
- Sur les règles de gestion, les informations seront données dès que possible;
- Sur notre revendication de l'amélioration des conditions de vie au travail, elle tient elle aussi à cela, et nous réaffirme être sensible sur ce sujet;
- Sur le chiffre attendu de réserve : une seule réserve d'**un + 0.02** pour les échelons variables qui nous intéressent puisque les 5 dossiers déposés sont des agents situés en échelon variable mais il faut savoir que notre direction avait également une réserve d'un +0.02 pour l'échelon terminal du cadre C (qui ne sera donc pas utilisée cette année).
- Sur le nombre de refus d'entretien, il y en aurait eu 3.
- Sur le nombre de notes d'alerte : aucune n'a été portée.

M ROUXEL nous donne des informations globales données par la centrale, suite du bilan de notation 2010 - gestion 2009 pour la filière fiscale :

Constat est fait d'une baisse d'appels de notation depuis 6 ans et que pour l'année 2010 on enregistre exactement une baisse de 13 % par rapport à 2009. Les 2220 appels de notation représentent 3.5% de l'effectif global, tous cadres confondus dans la filière fiscale.

Les 181 obtentions de variations positives représentent 31% (+0.01 inclus)

Sur les 2220 appels débattus en CAPL, 281, soit 12% ont été évoqués au plan national.

93 majorations de note ont été obtenues suite à cette évocation nationale soit 30% des dossiers.

⇒ **D'ailleurs au CSI d'ANGERS, le seul dossier C ayant été évoqué et défendu au plan national par l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, a obtenu satisfaction donc 100% de réussite pour notre organisation syndicale.**

OUVERTURE de la CAPL après constatation du quorum pour chaque grade, AAPI2 et AAPI 1 à 9h15.

Approbation du PV de la CAPL 2010 - gestion 2009 et celui de la CAPL 2009 - gestion 2008 par l'ensemble des parités.

Cette année voit donc l'examen en **appel de notation et/ou d'appréciation littérale pour 5 agents C** : 1 en AAPI 2^e classe et 4 en AAPI 1^{ère} classe.

Les débats ont duré jusqu'à 13h00 puis il y a eu suspension de 20 mn, à la demande de la parité administrative qui en avait besoin pour délibérer.

La CAPL, après votes sur chacun des dossiers s'est terminée à **13h30**.



CSI d'ANGERS

1^{er} JUIN 2011

C.A.P.L n°3 AAPI

Parité Administrative

Laurence MERON
Jean-Pierre ROUXEL
Gérard VIENT
Régis THIBERT

Parité Syndicale

Pour les AAPI 2 :
UNION :
Jocelyne FALOUR titulaire

Pour les AAPI 1 :
UNION :
Katia BLAITEAU
Annick LANDREAU

CFDT :
Pascale LEFEVRE titulaire
Fabienne COURRILLAUD suppl.

Secrétaire : Eliane LAFFAIRE
Secrétaire adjointe : Jocelyne FALOUR

La CAPL était réunie en formation restreinte pour le dossier d'AAPI 2ème classe mais avec 4 voix délibératives, celles des titulaires AAPI 2 et celles des titulaires du grade supérieur AAPI 1^{ère} classe.

Deux experts ont été entendus.

La CAPL était réunie en formation restreinte étendue pour les 4 dossiers AAPI 1^{ère} classe avec seulement 4 voix délibératives, 2 de la parité syndicale représentée entièrement par l'Union, et 2 de la parité administrative.

La requête des agents pour 4 dossiers portait sur une demande de majoration positive de note et modification de leur appréciation. Pour 1 agent, la requête ne portait que sur la notation.

- ⇒ Nous vous rappelons que l'Union SNUI-SUD-Trésor Solidaires **vote toujours POUR** la requête de l'agent.
- ⇒ Pour 1 dossier, l'agent a obtenu un + 0.01 (autrement dit « attention appelée » pour l'année prochaine)
- ⇒ Pour 1 dossier, l'agent a obtenu le + 0.02 et la modification de son appréciation telle que souhaitée.
- ⇒ Pour 2 autres dossiers, les agents ont obtenu modification de leur appréciation générale comme souhaitée.

Nous précisons que pour 2 des dossiers évoqués, il y a eu sortie de la CAPL de deux notateurs concernés.

La CAPL n°3 s'est terminée à 13h30